



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère

**Culture**

*Bulletin*  
*Officiel*

Numéro 279

FÉVRIER 2018



MINISTÈRE DE LA CULTURE

# *Bulletin officiel*

*Février 2018*

Directeur de la publication : Hervé Barbaret  
Rédacteur en chef : Fabrice Benkimoun  
Secrétaire de rédaction : Éric Rouard  
Contact : Véronique Van Temsche

Ministère de la Culture  
Secrétariat général  
Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation  
Mission de la politique documentaire  
182, rue Saint-Honoré, 75033 Paris Cedex 1.  
Tél : 01 40 15 38 29

ISSN : 2556-0883

# SOMMAIRE

## Mesures de publication et de signalisation

### **Administration générale**

Arrêté du 14 février 2018 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional des affaires culturelles de Bourgogne - Franche-Comté à M. François Marie. Page 7

### **Création artistique - Administration générale**

Décision du 2 février 2018 fixant, pour la session 2018, la liste des personnalités désignées par la ministre de la Culture, en application de l'article 3 du décret n° 2012-1017 du 3 septembre 2012 modifié et de l'article 18 du décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 (concours et examens professionnels des assistants territoriaux d'enseignement artistique). Page 7

Arrêté du 13 février 2018 désignant les experts pouvant être sollicités par les membres du jury chargé de la sélection des pensionnaires de l'Académie de France à Rome pour l'année 2018. Page 10

### **Création artistique - Arts plastiques**

Arrêté du 26 février 2018 portant nomination des membres de la commission des auteurs d'œuvres graphiques et plastiques. Page 11

### **Création artistique - Musique, danse, théâtre et spectacles**

Décision n° 06/2018 du 12 février 2018 portant délégation de signature à la Cité de la musique-Philharmonie de Paris. Page 11

Décision du 21 février 2018 relative à l'intérim des fonctions du président du conseil d'administration du théâtre national de l'Opéra-Comique. Page 12

Décision du 21 février 2018 relative à l'intérim des fonctions de directeur du théâtre national de Chaillot. Page 12

Décision du 21 février 2018 relative à l'intérim des fonctions du président du conseil d'administration du Centre national de la chanson, de variétés et du jazz. Page 12

Arrêté du 26 février 2018 portant nomination à la commission des auteurs, compositeurs de musique et chorégraphes. Page 12

### **Éducation artistique - Enseignement - Recherche - Formation**

Décision du 25 janvier 2018 portant délégation de signature (service de la vie scolaire) à l'École nationale supérieure des beaux-arts. Page 13

Arrêté du 2 février 2018 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Chassieu. Page 13

Arrêté du 2 février 2018 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Gagny. Page 13

Arrêté du 2 février 2018 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Rezé. Page 14

Arrêté du 6 février 2018 portant dispense au diplôme d'État de professeur de danse (M. Florian Magnenet). Page 14

Arrêté du 6 février 2018 portant dispense au diplôme d'État de professeur de danse (M<sup>me</sup> Maritchu Mauget-Bilbau). Page 14

Décision du 12 février 2018 relative à l'intérim des fonctions de directeur de la Villa Arson. Page 14

Décision du 15 février 2018 relative à l'intérim des fonctions de directeur de l'École nationale supérieure d'art de Bourges. Page 15

Arrêté du 16 février 2018 portant dispense au diplôme d'État de professeur de danse (M <sup>me</sup> Laëtitia Pujol).	Page 15
Arrêté du 16 février 2018 portant dispense au diplôme d'État de professeur de danse (M <sup>me</sup> Delphine Boiral).	Page 15
Arrêté du 16 février 2018 portant dispense au diplôme d'État de professeur de danse (M <sup>me</sup> Karine Ponties).	Page 16
Arrêté du 21 février 2018 portant dispense au diplôme d'État de professeur de danse (M <sup>me</sup> Catherine Cadol).	Page 16
Arrêté du 27 février 2018 portant reconnaissance d'équivalence au diplôme d'État de professeur de danse (M <sup>me</sup> Éliisa Klatt).	Page 16
Arrêté du 27 février 2018 portant dispense au diplôme d'État de professeur de danse (M <sup>me</sup> Emmanuelle Bougeard).	Page 16
<b>Patrimoines - Administration générale</b>	
Arrêté du 20 février 2018 portant nomination à la commission consultative des trésors nationaux.	Page 17
<b>Patrimoines - Archéologie</b>	
Décision n° 2018-Pdt/18/025 du 2 février 2018 portant délégation de signature au directeur régional Bourgogne - Franche-Comté et à ses principaux collaborateurs de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).	Page 17
Décision n° 2018-Pdt/18/026 du 2 février 2018 portant délégation de signature aux directeurs et chefs de service du siège et à leurs adjoints de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).	Page 19
<b>Propriété intellectuelle</b>	
Arrêté du 23 janvier 2018 portant abrogation de l'arrêté du 27 mars 2015 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M <sup>me</sup> Sandra Deneufbourg).	Page 22
Arrêté du 23 janvier 2018 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Marc Ferrari).	Page 23
Arrêté du 23 janvier 2018 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M <sup>me</sup> Yasmina Gabel).	Page 23
Arrêté du 23 janvier 2018 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Alain Petit).	Page 23
Arrêté du 25 janvier 2018 portant agrément d'un agent de la Société civile des auteurs multimédias en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Guillaume Thoulon).	Page 23
Arrêté du 30 janvier 2018 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Julien Ditcharry).	Page 24
Arrêté du 2 février 2018 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. François Foucault).	Page 24
Arrêté du 6 février 2018 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M <sup>me</sup> Patricia Mangin).	Page 24

Arrêté du 12 février 2018 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Stéphane Vasseur).	Page 25
Arrêté du 19 février 2018 portant abrogation de l'arrêté du 27 mars 2015 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Jean-Paul Pelé).	Page 25
Arrêté du 19 février 2018 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Arnaud Largillière).	Page 25

## Mesures d'information

<b>Relevé de textes parus au <i>Journal officiel</i></b>	Page 26
<b>Réponses aux questions écrites parlementaires</b> (Assemblée nationale et Sénat)	Page 32
<b>Divers</b>	
Annexe de l'arrêté MCCC1517745A du 29 juillet 2015 portant transfert de propriété des biens appartenant à l'État pris en application des dispositions de l'article L. 451-8 du Code du patrimoine (article 11 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002) (Sables d'Olonne) (arrêté publié au <i>JO</i> du 29 août 2015).	Page 33
Annexe de l'arrêté MCCC1517777A du 29 juillet 2015 portant transfert de propriété des biens appartenant à l'État pris en application des dispositions de l'article L. 451-8 du Code du patrimoine (article 11 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002) (Strasbourg) (arrêté publié au <i>JO</i> du 29 août 2015).	Page 33
Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 18C).	Page 34
Liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (Lot 18D).	Page 35





# Mesures de publication et de signalisation

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Arrêté du 14 février 2018 confiant l'intérim de l'emploi de directeur régional des affaires culturelles de Bourgogne - Franche-Comté à M. François Marie.**

La ministre de la Culture,

Vu le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

Vu le décret du 21 juin 2017 relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de M. François Marie en qualité de directeur régional adjoint des affaires culturelles de la région Bourgogne - Franche-Comté,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - M. François Marie, inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, directeur régional adjoint des affaires culturelles de Bourgogne - Franche-Comté, est chargé de l'intérim des fonctions de directeur régional des affaires culturelles de Bourgogne - Franche-Comté à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

**Art. 2.** - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
Le secrétaire général,  
Hervé Barbaret

## CRÉATION ARTISTIQUE - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Décision du 2 février 2018 fixant, pour la session 2018, la liste des personnalités désignées par la ministre de la Culture, en application de l'article 3 du décret n° 2012-1017 du 3 septembre 2012 modifié et de l'article 18 du décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 (concours et examens professionnels des assistants territoriaux d'enseignement artistique).**

La ministre de la Culture,

Vu les décrets n° 2012-1017 et n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel et des concours prévus à l'article 16-II du décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique, en particulier son article 3,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - La présente décision annule et remplace la décision du 7 décembre 2017.

**Art. 2.** - La liste des personnalités désignées par la ministre de la Culture, pour la session 2018, en application de l'article 3 du décret n° 2012-1017 et de l'article 18 du décret n° 2012-1019 susvisés, est fixée en annexe à la présente décision.

**Art. 3.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour la ministre et par délégation :  
Pour la directrice générale de la création artistique :  
L'adjoint de la directrice générale de la création artistique,  
Pascal Perrault

**Annexe à la décision du 2 février 2018 : ATEA -  
Concours et examens professionnels**

**Liste des personnalités désignées par le ministère  
de la Culture**

Article 3 du décret n° 2012-1017 du 3 septembre 2012 « fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel » pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique. Article 18 du décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 « fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique »

Validité : session 2018

**I - Spécialité musique**

**1 - Disciplines : accordéon, alto, basson, chant, clarinette, cor, flûte traversière, formation musicale, guitare, harpe, hautbois, intervention en milieu scolaire, instruments anciens (tous instruments), musique électroacoustique, percussion, piano, saxophone, trombone, trompette, violon, violoncelle**

**Inspecteurs DGCA :**

- Philippe Berthelot
- Didier Braem
- Laurent Chassain
- Jean-Pierre Estival
- Philippe Ribour
- Anne-Claire Rocton
- Sylvie Sierra-Markiewicz

**Inspecteurs honoraires DGCA :**

- Daniel Blanc
- Marie-Madeleine Krynen
- Bob Revel
- Jean-Pierre Tronche
- Fernand Vandenberg

**Directeurs de pôles d'enseignement supérieur et  
CEFEDM :**

- Viviana Amodeo (Bourgogne, Dijon)
- Benoît Baumgartner, Le Pont supérieur (Bretagne-Pays de la Loire)
- Jean-Jacques Decreux (Poitou-Charentes, Poitiers)
- Vincent Dubois, HEAR (et directeur du CRR de Strasbourg)
- Laurent Gignoux, PESMD (Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux)
- Bruno Humetz (Nord - Pas-de-Calais, Lille)
- Brice Montagnoux ISEM, (PACA, Aix-en-Provence)
- Noémie Robidas, ISDAT (Midi-Pyrénées, Toulouse)

**Directeurs de conservatoires et autres personnalités :**

- Alain Bonte, directeur du CRD des Landes
- Philippe Brandeis, directeur des études CNSMDP
- Nicolas Bucher, directeur de la Cité de la voix - Bourgogne
- Michel Crosset, directeur du CRR d'Amiens
- Serge Cyferstein, responsable du département de pédagogie CNSMDP
- Jean Dekyndt, directeur du CRR de Toulouse
- Xavier Delette, directeur du CRR de Paris
- Joël Doussard, directeur du CRR de Lille
- Christophe Duchêne, directeur des études musicales CNSMDL
- Gilles Dulong, directeur du CRD de Saint-Germain-en-Laye
- Bernadette Genestier, chargée de mission, ville de Saint-Priest
- Agnès Hervé-Lebon, directrice du CRR de Reims
- Gilles Kasic, directeur du CRC de l'Hay-les-Roses
- Jean-Dominique Krynen, directeur adjoint du CRR de Paris
- Catherine Lefaix-Chauvel, conseillère musique, DRAC Normandie
- Maxime Leschiera, directeur du CRR de Rennes
- Isabelle Leupe, directrice du CRD de Roubaix
- Robert Llorca, directeur du CRR de Chalon-sur-Saône
- Florent Mamet, directeur du CRD de Carcassonne
- Pierre Migard, ancien directeur du CRR de Besançon
- Christophe Millet, directeur du CRR d'Angers
- Jean-Pierre Moutot, directeur du CRD de Gap
- Thierry Muller, directeur du CRR de Nice
- Jean-Paul Odiau, directeur du CRR d'Annecy
- Martial Pardo, directeur du CRD de Villeurbanne
- Olivier Périn, directeur du CRR de Nancy
- Victoria Pottiez-Ducret, directrice du CRD de Tourcoing
- Ludovic Potié, directeur du CRD de La Roche-sur-Yon
- Isabelle Ramona, directrice du CMA 18, Paris
- Bruno Rossignol, directeur du CMA 6, Paris
- Hélène Sanglier, directrice du CRD de Colmar
- Éric Scrève, directeur du CRR de Besançon
- Christine Souillard, directrice du CRD de Saint-Omer
- Bernard Soulès, directeur du CRR de Versailles
- Jean-Luc Turret, directeur du CRR de Rueil-Malmaison
- François Vigneron, directeur du CFMI d'Aix-en-Provence

## **2 - Disciplines : accompagnement musique, contrebasse, direction d'ensembles instrumentaux, direction d'ensembles vocaux, jazz (tous instruments), musiques actuelles amplifiées, musiques traditionnelles (tous instruments), tuba**

### Au moins un inspecteur de la musique à la DGCA :

- Philippe Berthelot
- Didier Braem
- Laurent Chassain
- Jean-Pierre Estival
- Philippe Ribour
- Anne-Claire Rocton
- Sylvie Sierra-Markiewicz

### Une personnalité figurant dans la liste 1 ci-dessus

## **3 - Discipline : accompagnement danse**

### Au moins un inspecteur de la danse à la DGCA :

- Agnès Bretel
- Isabelle Fuchs
- Christine Graz
- Émilie Krieger
- Pascale Laborie

### Une personnalité figurant dans la liste 1 ci-dessus

## **II - Spécialité danse**

### Inspecteurs DGCA :

- Agnès Bretel
- Isabelle Fuchs
- Christine Graz
- Émilie Krieger
- Pascale Laborie

### Inspecteurs honoraires DGCA :

- Jean Pomarès
- Jean-Claude Ramseyer
- Danièle Talbot
- Henri Charbonnier

### Directeurs de conservatoires et autres personnalités :

- Jacques Alberca, enseignant de conservatoire à la retraite (danse jazz)
- Thierry Boyer, directeur adjoint du CRR du Grand Avignon
- Philippe Cheloudiakoff, directeur adjoint du CRR de Chalon-sur-Saône
- Maurice Courchay, directeur département danse, Pont supérieur de Nantes

- Blandine Courel, directrice adjointe chargée des arts de la scène au CRR de Bordeaux

- Marie-Claude Deudon, ancienne responsable de formation DE Poitiers

- Brigitte Hyon, ancienne directrice département pédagogique CND de Paris

- Bernard Kesch, ancien responsable de formation DE Rouen

- Bernadette Le Guil, ancienne directrice du CND de Lyon

- Fabrice Merlen, directeur du CMA 5, Paris

- Pascal Minam-Borier, directeur pédagogique département danse ESMD Roubaix

- Anahi Renaud, conseillère artistique danse ARIAM Île-de-France

- Josiane Rivoire, ancienne directrice département danse PESMD Bordeaux

- Viviane Serry, directrice du CRR de Nantes

- Marie Verdeuil, directrice Studios du Cours, Marseille

## **III - Spécialité théâtre**

### Inspecteurs DGCA :

- Anne-Sophie Destribats
- Alain Neddham
- Jean-Michel Tréguer

### Inspecteurs honoraires DGCA :

- Michel Fournier
- Rémy Paul

### Directeurs de conservatoires :

- José Richaud, directeur du CRD de Châtellerauld
- Bernard Soulès, directeur du CRR de Versailles
- Robert Llorca, directeur du CRR de Chalon-sur-Saône
- Gilles Kasic, directeur du CRC de l'Haÿ-les-Roses

## **IV - Spécialité arts plastiques**

### Inspecteurs DGCA :

- Jacques Bayle
- Annie Chevrefils-Desbiolles
- Christine Colin
- Chantal Creste
- Jérôme Dupin
- Isabelle Mancini
- Yves Sabourin
- Guy Tortosa

Directeurs d'écoles d'art :

- Delphine Etchepare, directrice de l'école d'art des Rocailles, Biarritz
- Emmanuel Hermange, directeur de la classe préparatoire Les Arcades à Issy-les-Moulineaux, président de l'Association nationale des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art
- Christelle Kirchstetter, directrice de l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes
- Christian Gaussen, directeur de l'ESA de Montpellier
- Élisabeth Milon, directrice de l'école municipale d'arts plastiques de Vitry-sur-Seine, présidente de l'ANEAT
- David Mozziconacci, directeur des études à l'IsdaT, Toulouse
- Estelle Pages, directrice des études à la Haute École des arts du Rhin (Alsace)

Professeurs et autres personnalités :

- Sally Bonn, professeur à l'École supérieure d'art de Metz
- Carole Boulbès, professeur à l'ENSA de Paris-Cergy
- Jérôme Boutterin, professeur à l'École supérieure d'architecture de Versailles
- Monika Brugger, artiste, enseignante à l'École supérieure d'art de Limoges
- Christophe Cuzin, professeur à l'ENSA de Paris-Cergy
- Vanessa Desclaux, professeur à l'ENSA de Dijon
- Lucile Encrevé, professeur à l'École nationale supérieure des arts décoratifs
- Andréas Fohr, professeur à l'ENSA de Bourges
- Vanina Géré, professeur à l'ENSA de Nancy
- Guy Lelong, professeur à l'école Camondo
- Federico Nicolao, professeur à l'ENSA de Paris-Cergy
- Gérald Petit, professeur à l'ENSA de Dijon
- Sébastien Pluot, professeur à l'ESBA Tours-Angers-Le Mans
- Mirella Popa, artiste
- Jean-Claude Ruggirello, professeur à l'École supérieure d'art et de design Marseille
- Stéphane Trois Carrés, professeur à l'École supérieure d'arts et de design Le Havre
- Véronique Verstraete, professeur à l'École supérieure des beaux-arts de Nantes
- Emmanuelle Villard, artiste

**Arrêté du 13 février 2018 désignant les experts pouvant être sollicités par les membres du jury chargé de la sélection des pensionnaires de l'Académie de France à Rome pour l'année 2018.**

La ministre de la Culture,

Vu le décret n° 71-1140 du 21 décembre 1971 modifié, portant application du décret du 1<sup>er</sup> octobre 1926 conférant la personnalité civile et l'autonomie financière à l'Académie de France à Rome ;

Vu le décret n° 2017-1233 du 4 août 2017 fixant les conditions de sélection et d'accueil des pensionnaires de l'Académie de France à Rome, et notamment son article 5,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés en qualité d'experts, pour l'année 2018, dans les conditions prévues par l'article 5 du décret n° 2017-1233 du 4 août 2017 susvisé :

- M<sup>me</sup> Gaëlle Bebin, chargée de mission vie littéraire, direction générale des médias et des industries culturelles ;
- M<sup>me</sup> Chantal Creste, inspectrice de la création artistique, direction générale de la création artistique ;
- M<sup>me</sup> Elena Dapporto, inspectrice de la création artistique, direction générale de la création artistique ;
- M<sup>me</sup> Michèle Kergosien, cheffe de la mission du conseil architectural, direction générale de la création artistique ;
- M. Xavier Lardoux, directeur du cinéma, Centre national du cinéma et de l'image animée ;
- M. Philippe Le Moal, inspecteur de la création artistique, direction générale de la création artistique ;
- M<sup>me</sup> Isabelle Mancini, inspectrice de la création artistique, direction générale de la création artistique ;
- M. Alain Neddard, inspecteur de la création artistique, direction générale de la création artistique ;
- M<sup>me</sup> Emilia Philippot, conservateur du patrimoine, établissement public du musée national Picasso-Paris ;
- M<sup>me</sup> Sylvie Sierra-Markievicz, inspectrice de la création artistique, direction générale de la création artistique ;
- M. Guy Tortosa, inspecteur de la création artistique, direction générale de la création artistique.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre de la culture et par délégation :  
La directrice générale de la création artistique,  
Régine Hatchondo

## CRÉATION ARTISTIQUE - ARTS PLASTIQUES

### Arrêté du 26 février 2018 portant nomination des membres de la commission des auteurs d'œuvres graphiques et plastiques.

La ministre des Solidarités et de la Santé et la ministre de la Culture,

Vu le Code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 382-1, R. 382-3, R. 382-4 et R. 382-5,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres de la commission des auteurs d'œuvres graphiques et plastiques, instituées par l'article L. 382-1 du Code de la sécurité sociale, pour une durée de trois ans :

#### A - Représentants des auteurs (6) :

Titulaires	Suppléants
M. Ghion (Christian)	M. Lemaire (Christophe)
M <sup>me</sup> Leplay (Laurence)	M. Claudel (Christian)
M <sup>me</sup> Brunet (Christel)	M <sup>me</sup> Louineau (Katherine)
M <sup>me</sup> Ruszniewski (Irène)	M. Valette (Clément)
M <sup>me</sup> Diagne Chanel (Maryame)	M <sup>me</sup> Lépine (Mireille)
M. Djivanidès (Jean-Pierre)	M <sup>me</sup> Touvay (Monique)

#### B - Représentants des diffuseurs (3) :

Titulaires	Suppléants
M <sup>me</sup> Dauberville (Floriane)	M <sup>me</sup> Volkovitch (Séverine)
M <sup>me</sup> Cormery (Lise)	M <sup>me</sup> Romand (Mireille)
M. Berteaux (Christophe)	M. Fraissinet (Pierre)

#### C - Représentants de l'État (2) :

- la directrice de la sécurité sociale au ministère des Solidarités et de la Santé ou son représentant ;
- la directrice générale de la création artistique au ministère de la Culture ou son représentant.

**Art. 2.** - La directrice de la sécurité sociale au ministère des Solidarités et de la Santé et la directrice de la création artistique au ministère de la Culture sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié *au Bulletin officiel* des ministères concernés.

La ministre des Solidarités et de la Santé,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le chef de service, adjoint au directeur  
de la direction de la sécurité sociale,  
Jonathan Bosredon  
La ministre de la Culture,  
Pour la ministre et par délégation :  
La directrice générale de la création artistique,  
Régine Hatchondo

## CRÉATION ARTISTIQUE - MUSIQUE, DANSE, THÉÂTRE ET SPECTACLES

### Décision n° 06/2018 du 12 février 2018 portant délégation de signature à la Cité de la musique-Philharmonie de Paris.

Le directeur général de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 2015-1178 du 24 septembre 2015 relatif à l'établissement public de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et notamment son titre II, article 15 ;

Vu le décret du 31 mars 2016 portant nomination du directeur général de l'établissement public de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris - M. Bayle (Laurent) ;

Vu la délégation n° 30/2017 du 1<sup>er</sup> janvier 2017 de Gilles Delebarre, directeur adjoint pédagogie et Orchestres Demos de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris ;

Vu la délégation n° 31/2017 du 1<sup>er</sup> janvier 2017 de Chrystel Moreel, administratrice du projet Orchestre des jeunes Demos de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - En l'absence de Gilles Delebarre, directeur adjoint pédagogie et Orchestres Demos et de Chrystel Moreel, administratrice du projet Orchestre des jeunes Demos, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Aurélia Danon, adjointe à l'administratrice du projet Demos, à l'effet de procéder, au nom du directeur général et dans le cadre des activités propres à Demos :

- à la validation dans le système informatique budgétaire et comptable des engagements juridiques d'un montant inférieur à 15 000 € HT et à la signature de toutes pièces nécessaires à l'engagement des dépenses d'un montant inférieur à 15 000 € HT, à l'exception des contrats de travail, des ordres de mission, des décisions et des certificats administratifs ;
- à l'attestation de services faits des contrats d'intermittents du spectacle et des intervenants relevant du régime général.

Cette délégation prend effet le 12 février 2018.

**Art. 2.** - La décision précédente portant délégation à M<sup>me</sup> Aurélia Danon est abrogée à compter du 12 février 2018.



**Art. 3.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et sur le site Internet de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris.

Le directeur général,  
Laurent Bayle

**Décision du 21 février 2018 relative à l'intérim des fonctions du président du conseil d'administration du théâtre national de l'Opéra-Comique.**

La ministre de la Culture,

Vu le décret n° 2004-1232 du 20 novembre 2004 fixant le statut du théâtre national de l'Opéra-Comique ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1<sup>er</sup> septembre 2010 modifié relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État, notamment son article 7,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - L'intérim des fonctions de président du conseil d'administration du théâtre national de l'Opéra-Comique est confié à M. Jean-Yves Larroutourou.

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
La directrice générale de la création artistique,  
Régine Hatchondo

**Décision du 21 février 2018 relative à l'intérim des fonctions de directeur du théâtre national de Chaillot.**

La ministre de la Culture,

Vu le décret n° 68-906 du 21 octobre 1968 portant statut du théâtre national de Chaillot ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1<sup>er</sup> septembre 2010 modifié relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État, notamment son article 6,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - L'intérim des fonctions de directeur du théâtre national de Chaillot est confié à M. Didier Deschamps.

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
La directrice générale de la création artistique,  
Régine Hatchondo

**Décision du 21 février 2018 relative à l'intérim des fonctions du président du conseil d'administration du Centre national de la chanson, de variétés et du jazz.**

La ministre de la Culture,

Vu le décret n° 2002-569 du 23 avril 2002 relatif au Centre national de la chanson, des variétés et du jazz ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1<sup>er</sup> septembre 2010 modifié relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État, notamment son article 7,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - L'intérim des fonctions de président du conseil d'administration du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz est confié à M. Gilles Petit.

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
La directrice générale de la création artistique,  
Régine Hatchondo

**Arrêté du 26 février 2018 portant nomination à la commission des auteurs, compositeurs de musique et chorégraphes.**

La ministre des Solidarités et de la Santé et la ministre de la Culture,

Vu le Code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 382-1, R. 382-3, R. 382-4 et R. 382-5 ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2016 portant nomination des membres de la commission des auteurs, compositeurs de musique et chorégraphes,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Est nommée membre de la commission des auteurs, compositeurs de musique et chorégraphes, instituée par l'article L. 382-1 du Code de la sécurité sociale, pour la durée du mandat restant à courir :

**\* Pour le collège des diffuseurs :**

- M<sup>me</sup> Sophie Waldteufel (Chambre syndicale de l'édition musicale), membre suppléante, en remplacement de M<sup>me</sup> Angélique Dascier.

**Art. 2.** - La directrice de la sécurité sociale au ministère des Solidarités et de la Santé et la directrice de la création artistique au ministère de la Culture

sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères concernés.

La ministre des Solidarités et de la Santé,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le chef de service, adjoint au directeur  
de la direction de la sécurité sociale,  
Jonathan Bosredon  
La ministre de la Culture,  
Pour la ministre et par délégation :  
La directrice générale de la création artistique,  
Régine Hatchondo

---



---

## ÉDUCATION ARTISTIQUE - ENSEIGNEMENT - RECHERCHE - FORMATION

### **Décision du 25 janvier 2018 portant délégation de signature (service de la vie scolaire) à l'École nationale supérieure des beaux-arts.**

Le directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Vu le décret n° 84-968 du 26 octobre 1984 modifié portant organisation administrative et financière de l'École nationale supérieure des beaux-arts, notamment son article 16 ;

Vu le décret du 10 septembre 2015 portant nomination du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Delphine Hérisson, agente contractuelle, responsable du service de la vie scolaire, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts, les liquidations de factures, les bons de commande d'un montant inférieur à 8 000 € HT, les actes et décisions, dans la limite des attributions du service de la vie scolaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Delphine Hérisson, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Aude Harrburger, secrétaire administrative, adjointe à la responsable du service de la vie scolaire, à l'effet de signer, au nom du directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts, les liquidations de factures, les bons de commande d'un montant inférieur à 8 000 € HT, les actes et décisions, dans la limite de ses attributions.

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour le directeur :  
La directrice adjointe,  
Patricia Stibbe

### **Arrêté du 2 février 2018 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Chassieu.**

La ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire à rayonnement communal, 64, rue Oreste-Zénézini, 69680 Chassieu, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

### **Arrêté du 2 février 2018 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Gagny.**

La ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire municipal François-Joseph Gossec, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 2 février 2018 portant renouvellement de classement du conservatoire à rayonnement communal de Rezé.**

La ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 216-2, R. 461-1 à R. 461-7 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Le conservatoire école municipale de musique et de danse, 24, rue de la Balinière, 44400 Rezé, est classé dans la catégorie des conservatoires à rayonnement communal pour une durée de 7 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la diffusion artistique et des publics,  
Bertrand Munin

**Arrêté du 6 février 2018 portant dispense au diplôme d'État de professeur de danse (M. Florian Magnenet).**

La ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation notamment son article L. 362-1 ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du Code de l'éducation et notamment son article 25 ;

Vu la demande de l'intéressé en date du 1<sup>er</sup> juin 2017 ;

Vu l'avis favorable émis par le collège danse de l'inspection de la création artistique en date du 8 janvier 2018,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - M. Florian Magnenet est dispensé de l'obtention du diplôme d'État de professeur de danse, au titre de la renommée particulière, dans l'option danse classique.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
L'adjointe au sous-directeur de l'emploi,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Florence Touchant

**Arrêté du 6 février 2018 portant dispense au diplôme d'État de professeur de danse (M<sup>me</sup> Maritchu Mauget-Bilbau).**

La ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L. 362-1 ;

Vu le décret n° 2014-1305 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application du délai de deux mois de naissance des décisions implicites d'acceptation sur le fondement du II de l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 1 ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du Code de l'éducation, notamment son article 25 ;

Vu la demande de l'intéressée en date du 18 juin 2015,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - M<sup>me</sup> Maritchu Mauget-Bilbau est dispensée de l'obtention du diplôme d'État de professeur de danse, au titre de l'expérience confirmée en matière d'enseignement de la danse, dans les options classique et contemporaine.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
L'adjointe au sous-directeur de l'emploi,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Florence Touchant

**Décision du 12 février 2018 relative à l'intérim des fonctions de directeur de la Villa Arson.**

La ministre de la Culture,

Vu le décret n° 2002-1518 du 23 décembre 2002 modifié transformant l'école pilote internationale d'art et de recherche de la Villa Arson en établissement public national et portant statut de cet établissement intitulé Villa Arson ;



Vu le décret n° 2010-1035 du 1<sup>er</sup> septembre 2010 modifié relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État, notamment son article 6,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - L'intérim des fonctions de directeur de la Villa Arson est confié à M. Jean-Pierre Simon.

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
La directrice générale de la création artistique,  
Régine Hatchondo

**Décision du 15 février 2018 relative à l'intérim des fonctions de directeur de l'École nationale supérieure d'art de Bourges.**

La ministre de la Culture,

Vu le décret n° 2002-1514 du 23 décembre 2002 modifié transformant l'École nationale supérieure d'art de Bourges en établissement public national et portant statut de cet établissement ;

Vu le décret n° 2010-1035 du 1<sup>er</sup> septembre 2010 modifié relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'État, notamment son article 6,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - L'intérim des fonctions de directeur de l'École nationale supérieure d'art de Bourges est confié à M. Antoine Réguillon.

**Art. 2.** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
La directrice générale de la création artistique,  
Régine Hatchondo

**Arrêté du 16 février 2018 portant dispense au diplôme d'État de professeur de danse (M<sup>me</sup> Laëtitia Pujol).**

La ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L. 362-1 ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du Code de l'éducation, notamment son article 25 ;

Vu la demande de l'intéressée en date du 11 juillet 2017 ;

Vu l'avis favorable du collège danse de l'inspection de la création artistique en date du 23 janvier 2018,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - M<sup>me</sup> Laëtitia Pujol est dispensée de l'obtention du diplôme d'État de professeur de danse, au titre de la renommée particulière, dans l'option danse classique.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
L'adjointe au sous-directeur de l'emploi,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Florence Touchant

**Arrêté du 16 février 2018 portant dispense au diplôme d'État de professeur de danse (M<sup>me</sup> Delphine Boiral).**

La ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L. 362-1 ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du Code de l'éducation, notamment son article 25 ;

Vu la demande de l'intéressée en date du 11 septembre 2017 ;

Vu l'avis favorable du collège danse de l'inspection de la création artistique en date du 23 janvier 2018,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - M<sup>me</sup> Delphine Boiral est dispensée de l'obtention du diplôme d'État de professeur de danse, au titre de l'expérience confirmée en matière d'enseignement de la danse, dans l'option danse classique.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
L'adjointe au sous-directeur de l'emploi,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Florence Touchant

**Arrêté du 16 février 2018 portant dispense au diplôme d'État de professeur de danse (M<sup>me</sup> Karine Ponties).**

La ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation notamment son article L. 362-1 ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du Code de l'éducation et notamment son article 25 ;

Vu la demande de l'intéressée en date du 28 novembre 2017 ;

Vu l'avis émis par le collège danse de l'inspection de la création artistique en date du 25 janvier 2018, requalifiant la demande de reconnaissance de qualifications professionnelles, au titre de la liberté d'établissement pour pouvoir exercer la profession de professeur de danse, en dispense au diplôme d'État de professeur de danse, au titre de la renommée particulière en matière d'enseignement de la danse,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - M<sup>me</sup> Karine Ponties est dispensée de l'obtention du diplôme d'État de professeur de danse, au titre de la renommée particulière, dans l'option danse contemporaine.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
L'adjointe au sous-directeur de l'emploi,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Florence Touchant

**Arrêté du 21 février 2018 portant dispense au diplôme d'État de professeur de danse (M<sup>me</sup> Catherine Cadol).**

La ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L. 362-1 ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du Code de l'éducation, notamment son article 25 ;

Vu la demande de l'intéressée en date du 28 décembre 2017 ;

Vu l'avis favorable du collège danse de l'inspection de la création artistique en date du 5 février 2018,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - M<sup>me</sup> Catherine Cadol est dispensée de l'obtention du diplôme d'État de professeur de danse, au titre de l'expérience confirmée en matière d'enseignement de la danse, dans l'option danse jazz.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de l'emploi, de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,  
Philippe Belin

**Arrêté du 27 février 2018 portant reconnaissance d'équivalence au diplôme d'État de professeur de danse (M<sup>me</sup> Élisabeth Klatt).**

La ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L. 362-1 ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du Code de l'éducation, notamment son article 25 ;

Vu la demande de l'intéressée en date du 21 septembre 2017 ;

Vu l'avis favorable du collège danse de l'inspection de la création artistique en date du 25 janvier 2018,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - L'équivalence au diplôme d'État de professeur de danse, dans l'option danse jazz, est accordée à M<sup>me</sup> Élisabeth Klatt, au titre de ses acquis académiques obtenus à la Fontys Hoogschool voor de Kunsten de Tilburg (Pays-Bas).

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
L'adjointe au sous-directeur de l'emploi,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Florence Touchant

**Arrêté du 27 février 2018 portant dispense au diplôme d'État de professeur de danse (M<sup>me</sup> Emmanuelle Bougeard).**

La ministre de la Culture,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L. 362-1 ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse

en application de l'article L. 362-1 du Code de l'éducation, notamment son article 25 ;

Vu la demande de l'intéressée en date du 30 juin 2017 ;

Vu l'avis favorable du collège danse de l'inspection de la création artistique en date du 30 janvier 2018,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - M<sup>me</sup> Emmanuelle Bougeard est dispensée de l'obtention du diplôme d'État de professeur de danse, au titre de l'expérience confirmée en matière d'enseignement de la danse, dans l'option danse contemporaine.

**Art. 2.** - La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
L'adjointe au sous-directeur de l'emploi,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Florence Touchant

---



---

## PATRIMOINES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Arrêté du 20 février 2018 portant nomination à la commission consultative des trésors nationaux.

La ministre de la Culture,

Vu le Code du patrimoine, notamment ses articles L. 111-4 et R. 111-22,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres de la commission consultative des trésors nationaux, au titre des personnalités qualifiées :

- M<sup>me</sup> Clémentine Gustin-Gomez, historienne d'art ;
- M. Emmanuel Lhermitte, libraire-expert, secrétaire général de la Compagnie nationale des experts ;
- M. Henri Loyrette, conseiller d'État ;
- M. Dominique Ribeyre, commissaire-priseur judiciaire honoraire ;
- M<sup>me</sup> Véronique Schiltz, professeur honoraire de l'université de Besançon, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ;
- M<sup>me</sup> Emmanuelle Vidal-Delagneau, commissaire-priseur, dirigeante de la société Adeona.

**Art. 2.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

La ministre de la Culture,  
Françoise Nyssen

## PATRIMOINES - ARCHÉOLOGIE

### Décision n° 2018-Pdt/18/025 du 2 février 2018 portant délégation de signature au directeur régional Bourgogne - Franche-Comté et à ses principaux collaborateurs de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Le président,

Vu le Code du patrimoine et notamment ses articles L. 523-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2002-450 du 2 avril 2002 modifié portant dispositions applicables aux agents de l'Institut national de recherches archéologiques préventives ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-1126 du 11 août 2016 portant modification des statuts de l'Institut national de recherches archéologiques préventives ;

Vu le décret du 27 décembre 2017 portant nomination du président de l'Institut national de recherches archéologiques préventives,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation est donnée à M. Hans de Klijn, directeur de la région Bourgogne - Franche-Comté, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les projets d'opération ;
- les conventions relatives à la réalisation de diagnostic par l'institut, passées avec les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-7 du Code du patrimoine susvisé ;
- les devis, contrats et marchés relatifs à la réalisation de fouilles par l'institut, passés avec les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-9-II du Code du patrimoine susvisé ;
- les conventions de collaboration avec les responsables scientifiques d'opération désignés par l'État qui n'appartiennent pas au personnel de l'institut, ainsi que les conventions avec les experts ou spécialistes nécessaires à la réalisation des opérations d'archéologie préventive ;
- les conventions ponctuelles de coopération avec les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales, hormis les conventions prévoyant le versement par l'institut de subventions et hormis les conventions de groupement avec un ou des opérateurs d'archéologie préventive pour répondre aux appels d'offres passés, aux fins de réalisation de fouilles, par les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-9-II du Code du patrimoine susvisé ;

- les actes d'engagement juridique passés par l'institut pour répondre aux besoins de la direction régionale, d'un montant inférieur à 45 000 € HT, concernant notamment les commandes - hors marché à bons de commande - ou les marchés et ordres de service, les décisions de poursuivre ou tous les actes d'exécution afférents ainsi que les contrats, à l'exception des baux, en matière de travaux, fournitures et services ;
- les bons de commande quel que soit leur montant s'inscrivant dans le cadre de marchés à bons de commande et relevant du budget alloué à la direction régionale ;
- les ordres de mission, à l'exception de ceux relatifs à un déplacement en dehors de la métropole, afférents aux agents de l'institut placés sous l'autorité du directeur de la région et aux responsables scientifiques extérieurs, ainsi que les états de frais et les demandes de remboursement de frais de ces agents et personnalités ;
- l'état récapitulatif des frais de déplacement, la signature de cet état de frais de déplacement à rembourser aux agents, valant approbation des conditions de déroulement de la mission et prise en charge des frais induits ;
- les conventions conclues avec des étudiants de l'enseignement supérieur ou des élèves scolaires et l'établissement d'enseignement pour la réalisation de stages effectués au sein de la direction régionale et dont la gratification n'excède pas le seuil minimal fixé par la sécurité sociale, dans la limite du budget alloué à la direction régionale ;
- les actes et décisions relatifs à la rupture ou au terme des conventions de stage effectué au sein de la direction régionale ;
- les demandes d'avance périodique, les demandes d'avance spécifique et les demandes d'avance conventionnelle sur frais de fonctionnement de chantiers et sur frais de déplacement, ainsi que les états de frais correspondants ou les demandes de remboursement hebdomadaires de frais, les ordres de service permanents et les ordres de service temporaires des personnes habilitées à intervenir sur un chantier d'opération archéologique ;
- les procès-verbaux de mise à disposition du terrain et les procès-verbaux de fin de chantier ;
- les procès-verbaux de réception des opérations de fouille et les décomptes généraux définitifs des travaux ;
- les autorisations de prises de vues photographiques et de tournage d'importance régionale ;
- les copies certifiées conformes des pièces des dossiers relevant de la compétence de la direction régionale.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hans de Klijn, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Adeline

Clerc, secrétaire générale auprès du directeur de la région Bourgogne - Franche-Comté, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, tous les actes visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hans de Klijn et de M<sup>me</sup> Adeline Clerc, délégation est donnée à M. Franck Gama, directeur-adjoint scientifique et technique auprès du directeur de la région Bourgogne - Franche-Comté, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les conventions relatives à la réalisation de diagnostic par l'institut, passées avec les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-7 du Code du patrimoine susvisé et dont le budget d'opération correspondant est inférieur à 250 000 € HT ;
- les devis, contrats et marchés relatifs à la réalisation de fouilles par l'institut, passés avec les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-9 du Code du patrimoine susvisé et dont le budget d'opération correspondant est inférieur à 250 000 € HT ;
- ainsi que tous les autres actes visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 4.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck Gama, délégation est donnée à M. Fabrice Charlier et à M. Frédéric Latron, tous deux délégués au directeur-adjoint scientifique et technique, à l'effet de signer, dans les mêmes conditions et dans la limite de leurs attributions, les actes suivants :

- les conventions relatives à la réalisation de diagnostic par l'institut, passées avec les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-7 du Code du patrimoine susvisé et dont le budget d'opération correspondant est inférieur à 250 000 € HT ;
- les devis, contrats et marchés relatifs à la réalisation de fouilles par l'institut, passés avec les personnes projetant d'exécuter des travaux au sens de l'article L. 523-9 du Code du patrimoine susvisé et dont le budget d'opération correspondant est inférieur à 250 000 € HT ;
- ainsi que tous les autres actes visés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 5.** - La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

**Art. 6.** - Le directeur de la région Bourgogne - Franche-Comté de l'Institut national de recherches archéologiques préventives est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et sur le site Internet de l'institut.

Le président,  
Dominique Garcia



**Décision n° 2018-Pdt/18/026 du 2 février 2018 portant délégation de signature aux directeurs et chefs de service du siège et à leurs adjoints de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).**

Le président,

Vu le Code du patrimoine et notamment ses articles L. 523-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2002-450 du 2 avril 2002 modifié portant dispositions applicables aux agents de l'Institut national de recherches archéologiques préventives ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-1126 du 11 août 2016 portant modification des statuts de l'Institut national de recherches archéologiques préventives ;

Vu le décret du 27 décembre 2017 portant nomination du président de l'Institut national de recherches archéologiques préventives,

Décide :

**Titre I - Direction scientifique et technique**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Giulia De Palma, directrice scientifique et technique par intérim, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 20 000 € HT s'inscrivant dans le cadre de marchés publics à bons de commande et relevant du budget alloué à la direction scientifique et technique ;
- les ordres de mission relatifs aux déplacements des agents de l'institut placés sous l'autorité du directeur scientifique et technique, à l'exception de ceux relatifs à des déplacements en dehors de la métropole ou à l'étranger ;
- les états de frais et les demandes de remboursement de frais des agents de l'institut placés sous l'autorité du directeur scientifique et technique, ainsi que ceux des membres du conseil scientifique, à l'exception de ceux relatifs à des déplacements en dehors de la métropole ou à l'étranger ;
- les certificats administratifs ;
- les décisions de prise en charge des déplacements des personnalités extérieures à l'institut invitées par le président ou le directeur scientifique et technique à se déplacer dans le cadre des activités scientifiques et techniques de l'institut.

**Art. 2.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Giulia de Palma, directrice scientifique et technique par intérim, délégation est donnée à M. Laurent Vaxelaire, directeur adjoint en charge

de l'activité opérationnelle et méthodes, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 1 ci-dessus.

**Art. 3.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Giulia de Palma, directrice scientifique et technique par intérim, délégation est donnée à M. François Souq, directeur adjoint en charge de l'action internationale, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 1 ci-dessus.

**Titre II - Direction de l'administration et des finances**

**Art. 4.** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Corinne Curti, directrice de l'administration et des finances, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, tous actes et décisions afférents aux attributions du président de l'institut énumérées aux paragraphes 3°, à l'exclusion de la nomination des ordonnateurs secondaires et des ordonnancements imputables sur l'enveloppe « personnel » inscrite au budget voté de l'établissement, ainsi que des dépenses de fonctionnement relatives à la gratification des stagiaires et de leurs indemnités de frais de transports, 8°, 10° et 11° de l'article R. 545-32 du Code du patrimoine.

**Art. 5.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Corinne Curti, directrice de l'administration et des finances, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Christiane Berthot, directrice de l'administration et des finances adjointe, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 4 ci-dessus.

**Art. 6.** - Délégation est donnée, sous l'autorité de M<sup>me</sup> Corinne Curti, directrice de l'administration et des finances, à M<sup>me</sup> Nathalie Lejeune, chef du service de l'exécution budgétaire, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les titres de recette ;
- les actes de liquidation et de mandatement en dépense ;
- tous documents comptables en recette et en dépense ;
- tous ordres de reversement.

**Art. 7.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Nathalie Lejeune, chef du service de l'exécution budgétaire, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Nacira Bellahouel, adjointe au chef du service de l'exécution

budgétaire - responsable du pôle dépenses et à M. Thomas Chevallereau, adjoint au chef du service de l'exécution budgétaire - responsable du pôle recettes, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de leurs attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 6 ci-dessus.

**Art. 8.** - Délégation est donnée, sous l'autorité de M<sup>me</sup> Corinne Curti, directrice de l'administration et des finances, à M<sup>me</sup> Sophie Chevrolle, chef du service de la politique des achats, des marchés publics et de la relation client, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- le cahier du registre des dépôts ;
- les procès-verbaux d'ouverture des candidatures et des offres ;
- les décisions de sélection de candidatures et d'admission des offres ;
- les correspondances administratives dans le cadre des procédures de mise en concurrence prévues par le Code des marchés publics, à l'exception des courriers d'envoi à l'autorité chargée du contrôle financier ;
- les certificats administratifs ;
- les bons de commande passés pour l'application des marchés publics de réalisation de prestations de services juridiques (assistance, conseil juridique et représentation en justice) dans le cadre du contentieux des marchés publics ;
- les copies certifiées conformes.

**Art. 9.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Sophie Chevrolle, chef du service de la politique des achats, des marchés publics et de la relation client, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Isabelle Delhumeau, chargée des marchés publics, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- le cahier du registre des dépôts ;
- les procès-verbaux d'ouverture des candidatures et des offres ;
- les décisions de sélection de candidatures et d'admission des offres ;
- les correspondances administratives dans le cadre des procédures de mise en concurrence prévues par le Code des marchés publics, à l'exception des courriers d'envoi à l'autorité chargée du contrôle financier ;
- les certificats administratifs ;
- les copies certifiées conformes.

**Art. 10.** - Délégation est donnée, sous l'autorité de M<sup>me</sup> Corinne Curti, directrice de l'administration et des finances, à M. Jessy Viougeas, chef du service des

affaires générales et immobilières, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les actes d'achat dont le montant est inférieur à 20 000 € HT ;
- les actes de liquidation et de mandatement en dépense ;
- les titres de recette ;
- tous ordres de reversement ;
- tous documents comptables en dépense ;
- les certificats administratifs.

**Art. 11.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jessy Viougeas, chef du service des affaires générales et immobilières, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Geneviève Ghozlan, responsable du pôle baux, assurances et travaux, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 10 ci-dessus.

**Art. 12.** - Délégation est donnée, sous l'autorité de M<sup>me</sup> Corinne Curti, directrice de l'administration et des finances, à M<sup>me</sup> Marie-Christine Billia-Kali, chef du service des affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les actes d'achat, s'inscrivant dans le cadre du budget alloué au service des affaires juridiques, dont le montant est inférieur à 20 000 € HT ;
- les copies certifiées conformes ;
- les certificats administratifs.

### **Titre III - Direction des ressources humaines**

**Art. 13.** - Délégation est donnée à M. Benoît Lebeauupin, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- I - les actes relatifs aux ordonnancements imputables sur l'enveloppe du personnel ;
- les décisions relatives aux événements de carrière et à l'affectation des agents ;
- les certificats et attestations relatifs à la situation des agents ;
- les actes relatifs à la paie des personnels et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi, ainsi que le règlement des organismes sociaux ;
- tout acte juridique relatif à la formation des agents de l'institut et les conventions correspondantes avec les organismes de formation ;
- les conventions de mise à disposition des agents de l'institut, telles que définies à l'article 25 du décret

du 2 avril 2002 susvisé, ainsi que les conventions de détachement et de mise à disposition concernant des personnels extérieurs accueillis par l'institut ;

- les décisions d'attribution de secours individuels ;
- les décisions relatives aux prestations sociales ;
- les actes relatifs à la prévention (hygiène et sécurité et médecine de prévention) ;
- les décisions relatives à l'exercice du droit syndical ;
- les ordres de mission afférents aux agents de l'institut placés sous l'autorité du directeur des ressources humaines et aux représentants du personnel, ainsi que les états de frais et les demandes de remboursement de frais de ces agents, à l'exception de ceux relatifs à des déplacements en dehors de la métropole ou à l'étranger ;
- les ordres de mission, les états de frais et les demandes de remboursement des agents et des personnalités invitées à l'occasion de leurs déplacements, dès lors que ceux-ci sont organisés et pris en charge par la direction des ressources humaines, à l'exception de ceux relatifs à des déplacements en dehors de la métropole ou à l'étranger ;
- et généralement toutes autres pièces relatives à la gestion des ressources humaines.

II - Par délégation du président, le directeur des ressources humaines procède à l'ordonnancement des dépenses et recettes imputables sur l'enveloppe « personnel » inscrite au budget voté de l'établissement.

**Art. 14.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Lebeaupin, directeur des ressources humaines, délégation est donnée à M. Karim Chettouh, directeur des ressources humaines adjoint, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 13 ci-dessus.

**Art. 15.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Lebeaupin, directeur des ressources humaines et de M. Karim Chettouh, directeur des ressources humaines adjoint, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Aude Girard, chef du service de la gestion et de l'administration des personnels, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les certificats et attestations relatifs à la situation des agents ;
- les actes relatifs à la paie des personnels et à l'indemnisation des demandeurs d'emploi, ainsi que le règlement des organismes sociaux ;
- les décisions relatives aux événements de carrière et à l'affectation des agents recrutés en contrat à durée indéterminée et en contrat à durée déterminée ;

- les ordonnancements imputables sur l'enveloppe « personnels » et ceux relatifs aux dépenses de fonctionnement relative à la gratification des stagiaires et de leurs indemnités de frais de transports.

**Art. 16.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Lebeaupin, directeur des ressources humaines et de M. Karim Chettouh, directeur des ressources humaines adjoint, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Nathalie Mauger, chef du service du développement des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- tout acte juridique relatif à la formation des agents de l'institut et les conventions correspondantes avec les organismes de formation ;
- tout acte juridique relatif aux moyens de recrutement de l'institut ;
- les attestations et pièces relatives à la gestion courante des recrutements, de la mobilité et de la formation ;
- les ordres de mission, les états de frais et les demandes de remboursement des agents et des personnalités invitées à l'occasion de leurs déplacements, dès lors que ceux-ci sont organisés et pris en charge par la direction des ressources humaines.

#### **Titre IV - Direction du développement culturel et de la communication**

**Art. 17.** - Délégation est donnée à M<sup>me</sup> Thérésia Duverney, directrice du développement culturel et de la communication, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 € HT s'inscrivant dans le cadre de marchés publics à bons de commande et relevant du budget alloué à la direction du développement culturel et de la communication ;
- les actes d'engagement juridique passés par l'institut pour répondre aux besoins de la direction du développement culturel et de la communication, d'un montant inférieur à 10 000 € HT, concernant notamment les commandes - hors marché à bons de commande - ou les marchés et ordres de service ;
- les ordres de mission ponctuels relatifs aux déplacements des agents de l'institut placés sous l'autorité de la directrice du développement culturel et de la communication, à l'exception de ceux relatifs à des déplacements en dehors de la métropole ou à l'étranger, ainsi que les états de frais et les demandes de remboursement de frais de ces agents, à l'exception de ceux relatifs à des déplacements en dehors de la métropole ou à l'étranger ;
- les certificats administratifs ;

- les autorisations de prises de vues photographiques et de tournage d'importance nationale, ainsi que les autorisations relatives à l'utilisation de photographies ou films dont l'institut est titulaire des droits ;
- les contrats portant cession de droits d'auteur au profit de l'institut, pour tout montant ;
- les conventions et contrats de coproduction audiovisuelle qui prévoient un apport de l'institut dont le montant est inférieur à 10 000 € HT ;
- les conventions et contrats de coédition scientifique et grand public qui prévoient un apport de l'institut dont le montant est inférieur à 10 000 € HT.

**Art. 18.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Thérésia Duvernay, directrice du développement culturel et de la communication, délégation est donnée à M<sup>me</sup> Estelle Folest, directrice adjointe du développement culturel et de la communication, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 17 ci-dessus.

**Art. 19.** - En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Thérésia Duvernay, directrice du développement culturel et de la communication et de M<sup>me</sup> Estelle Folest, directrice adjointe du développement culturel et de la communication, délégation est donnée à M. Vincent Charpentier, chef du service presse et médias, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les mêmes documents que ceux mentionnés à l'article 17 ci-dessus.

#### **Titre V - Direction des systèmes d'information**

**Art. 20.** - Délégation est donnée à M. Bernard Pinglier, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 20 000 € HT s'inscrivant dans le cadre de marchés publics à bons de commande et relevant du budget alloué à la direction des systèmes d'information ;
- les ordres de mission relatifs aux déplacements des agents de l'institut placés sous l'autorité du directeur des systèmes d'information, à l'exception de ceux relatifs à des déplacements en dehors de la métropole, ainsi que les états de frais et les demandes de remboursements de frais de ces agents ;
- les actes d'engagement juridique passés par l'institut pour répondre aux besoins de la direction des systèmes d'information, d'un montant inférieur à 20 000 € HT, concernant notamment les commandes - hors marché à bons de commande - ou les marchés et ordres de service ;

- les certificats administratifs.

#### **Titre VI - Ingénieur sécurité prévention**

**Art. 21.** - Délégation est donnée à M. Romain Perrin, ingénieur sécurité prévention par intérim, à l'effet de signer, au nom du président, dans les mêmes conditions et dans la limite de ses attributions, les plans de prévention prévus aux articles L. 4511-1 et R. 4511-1 et suivants du Code du travail et applicables aux entreprises appelées à réaliser des prestations pour l'institut, dans ses locaux.

**Art. 22.** - La présente décision prend effet à sa date de signature.

**Art. 23.** - Les délégataires sont chargés de l'exécution de la présente décision, chacun pour leur domaine de compétence, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture et sur le site Internet de l'institut.

Le président,  
Dominique Garcia

---



---

## **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

**Arrêté du 23 janvier 2018 portant abrogation de l'arrêté du 27 mars 2015 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M<sup>me</sup> Sandra Deneufbourg).**

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - L'arrêté du 27 mars 2015 ayant agréé M<sup>me</sup> Sandra Deneufbourg, attachée régionale de la Société pour la perception de la rémunération équitable, au titre de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle, est abrogé.

**Art. 2.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur des affaires juridiques,  
Fabrice Benkimoun



**Arrêté du 23 janvier 2018 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Marc Ferrari).**

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 13 décembre 2017 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - M. Marc Ferrari, de nationalité française, exerçant la fonction de chargé de clientèle avec activités extérieures, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I<sup>er</sup>, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

**Art. 2.** - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur des affaires juridiques,  
Fabrice Benkimoun

**Arrêté du 23 janvier 2018 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M<sup>me</sup> Yasmina Gabel).**

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 18 décembre 2017 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - M<sup>me</sup> Yasmina Gabel, de nationalité française, exerçant la fonction d'adjointe au délégué régional, est agréée en vue d'être assermentée à l'effet de constater

la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I<sup>er</sup>, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

**Art. 2.** - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur des affaires juridiques,  
Fabrice Benkimoun

**Arrêté du 23 janvier 2018 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Alain Petit).**

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 18 décembre 2017 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - M. Alain Petit, de nationalité française, exerçant la fonction de directeur régional, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I<sup>er</sup>, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

**Art. 2.** - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur des affaires juridiques,  
Fabrice Benkimoun

**Arrêté du 25 janvier 2018 portant agrément d'un agent de la Société civile des auteurs multimédias en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Guillaume Thoulon).**

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de

l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 8 décembre 2017 par la Société civile des auteurs multimédias,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - M. Guillaume Thoulon, de nationalité française, exerçant la fonction de juriste, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I<sup>er</sup>, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

**Art. 2.** - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur des affaires juridiques,  
Fabrice Benkimoun

**Arrêté du 30 janvier 2018 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Julien Ditcharry).**

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 4 décembre 2017 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - M. Julien Ditcharry, de nationalité française, exerçant la fonction d'adjoint au responsable du secteur phonographique, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I<sup>er</sup>, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

**Art. 2.** - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur des affaires juridiques,  
Fabrice Benkimoun

**Arrêté du 2 février 2018 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. François Foucault).**

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 18 janvier 2018 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - M. François Foucault, de nationalité française, exerçant la fonction de délégué régional, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I<sup>er</sup>, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

**Art. 2.** - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur des affaires juridiques,  
Fabrice Benkimoun

**Arrêté du 6 février 2018 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M<sup>me</sup> Patricia Mangin).**

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 23 janvier 2018 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - M<sup>me</sup> Patricia Mangin, de nationalité française, exerçant la fonction de chargée de clientèle avec activités extérieures, est agréée en vue d'être

assermentée à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I<sup>er</sup>, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

**Art. 2.** - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur des affaires juridiques,  
Fabrice Benkimoun

**Arrêté du 12 février 2018 portant agrément d'un agent de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique en application de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Stéphane Vasseur).**

La ministre de la Culture,

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 1er février 2018 par la Société des auteurs compositeurs et éditeurs de musique,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - M. Stéphane Vasseur, de nationalité française, exerçant la fonction de directeur de réseau régional, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I<sup>er</sup>, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

**Art. 2.** - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur des affaires juridiques,  
Fabrice Benkimoun

**Arrêté du 19 février 2018 portant abrogation de l'arrêté du 27 mars 2015 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Jean-Paul Pelé).**

La ministre de la Culture

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2, L. 331-24 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - L'arrêté du 27 mars 2015 portant renouvellement de l'agrément délivré le 28 juin 2010 ayant agréé M. Jean-Paul Pelé, responsable des enquêtes de la Société civile des producteurs phonographiques, au titre de l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle, est abrogé.

**Art. 2.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Pour la ministre et par délégation :  
Le sous-directeur des affaires juridiques,  
Fabrice Benkimoun

**Arrêté du 19 février 2018 relatif à la délivrance d'un agrément mentionné à l'article L. 331-2 du Code de la propriété intellectuelle (M. Arnaud Largillière).**

Le ministre de la Culture

Vu le Code de la propriété intellectuelle, notamment ses articles L. 331-2, L. 331-24 et R. 331-1 ;

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la demande présentée le 2 février 2018 par la Société civile des producteurs phonographiques,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - M. Arnaud Largillière, de nationalité française, exerçant la fonction de responsable des enquêtes, est agréé en vue d'être assermenté à l'effet de constater la matérialité de toute infraction aux dispositions des livres I<sup>er</sup>, II et III du Code de la propriété intellectuelle.

M. Arnaud Largillière est désigné par la société susvisée pour procéder aux saisines mentionnées à l'article L. 331-24 du Code de la propriété intellectuelle.

**Art. 2.** - L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans.

**Art. 3.** - Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la Culture.

Le sous-directeur des affaires juridiques,  
Fabrice Benkimoun

# Mesures d'information

## Relevé de textes parus au *Journal officiel*

### JO n° 26 du 1<sup>er</sup> février 2018

#### Action et comptes publics

Texte n° 45 Rapport relatif au décret n° 2018-54 du 31 janvier 2018 portant annulation de crédits.

Texte n° 46 Décret n° 2018-54 du 31 janvier 2018 portant annulation de crédits (pour la culture : Patrimoines).

#### Justice

Texte n° 50 Arrêté du 23 janvier 2018 portant nomination d'un rapporteur en charge de l'engagement des poursuites et de l'instruction préalable au prononcé des sanctions prises par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (Conseil d'État) (M. Bertrand Dacosta).

#### Centre national de la fonction publique territoriale

Texte n° 84 Arrêté du 15 janvier 2018 portant ouverture de concours (un concours externe et un concours interne) pour le recrutement dans le cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine (session 2018).

### JO n° 27 du 2 février 2018

#### Premier ministre

Texte n° 1 Arrêté du 29 janvier 2018 fixant la composition du dossier de candidature et les modalités d'organisation des entretiens de recrutement des travailleurs handicapés dans certains corps recrutant par la voie de l'École nationale d'administration.

Texte n° 2 Arrêté du 29 janvier 2018 relatif à la formation des travailleurs handicapés recrutés dans certains corps recrutant par la voie de l'École nationale d'administration.

#### Économie et finances

Texte n° 31 Décret n° 2018-57 du 31 janvier 2018 pris pour l'application du troisième alinéa de l'article 73 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique (marchés publics).

#### Culture

Texte n° 32 Arrêté du 26 janvier 2018 portant modification de l'arrêté du 29 juillet 2016 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme.

### Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 71 Décision n° 2018-13 du 31 janvier 2018 mettant fin aux fonctions du président de Radio France (M. Mathieu Gallet).

### JO n° 28 du 3 février 2018

#### Armées

Texte n° 10 Arrêté du 30 janvier 2018 fixant les conditions et les modalités de recrutement des chefs de musique dans les armées.

#### Culture

Texte n° 72 Arrêté du 31 janvier 2018 portant cessation de fonctions au cabinet de la ministre de la Culture (M<sup>me</sup> Ambre Cerny, cheffe adjointe de cabinet).

### JO n° 29 du 4 février 2018

#### Culture

Texte n° 26 Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2018 refusant le certificat prévu à l'article L. 111-2 du Code du patrimoine (*visière de casque romain*, bronze (?), probablement 1<sup>er</sup> siècle après J.C., découverte à Conflans-en-Jarnisy en 1908 et ayant appartenu à Henry de Montherlant).

Texte n° 27 Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2018 portant transfert de propriété d'un bien des collections nationales au profit d'une collectivité territoriale, en application des dispositions de l'article L. 451-9 du Code du patrimoine (Saint-Omer).

Texte n° 40 Décret du 2 février 2018 portant nomination du président de la commission de classification des œuvres cinématographiques (M. Yves Gounin).

Texte n° 41 Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2018 portant nomination de la directrice de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (M<sup>me</sup> Camille Zvenigorosky).

#### Action et comptes publics

Texte n° 30 Décret n° 2018-64 du 2 février 2018 modifiant le décret n° 2012-920 du 27 juillet 2012 relatif à l'introduction d'une aide au maintien à domicile pour les retraités de l'État.

#### Avis divers

Texte n° 54 Avis n° 2017-16 de la Commission consultative des trésors nationaux (*visière de casque romain*, bronze (?), probablement 1<sup>er</sup> siècle après J.C.,



découverte à Conflans-en-Jarnisy en 1908 et ayant appartenu à Henry de Montherlant).

### **JO n° 30 du 6 février 2018**

#### **Culture**

Texte n° 15 Arrêté du 19 janvier 2018 portant renouvellement d'un agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires (Docapost DPS).

#### **Éducation nationale**

Texte n° 17 Arrêté du 23 janvier 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B (dont : secrétaires administratifs du ministère de la Culture).

#### **Enseignement supérieur, recherche et innovation**

Texte n° 19 Arrêté du 26 janvier 2018 fixant au titre de l'année 2018 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de bibliothécaires.

Texte n° 20 Arrêté du 26 janvier 2018 fixant au titre de l'année 2018 le nombre de postes offerts à l'examen professionnalisé réservé pour le recrutement de bibliothécaires.

Texte n° 21 Arrêté du 26 janvier 2018 fixant, au titre de l'année 2018, le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe supérieure.

Texte n° 22 Arrêté du 26 janvier 2018 fixant au titre de l'année 2018 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale.

Texte n° 23 Arrêté du 26 janvier 2018 fixant au titre de l'année 2018 le nombre de postes offerts à l'examen professionnalisé réservé pour le recrutement de bibliothécaires assistants spécialisés de classe normale.

#### **Conventions collectives**

Texte n° 36 Avis relatif à l'élargissement d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture, au secteur des maîtres d'œuvre en bâtiment.

#### **Conseil constitutionnel**

Texte n° 45 Décision n° 2017-687 QPC du 2 février 2018 (droit à l'image des domaines nationaux).

### **JO n° 31 du 7 février 2018**

#### **Culture**

Texte n° 16 Arrêté du 31 janvier 2018 portant modification de l'arrêté du 5 mars 2009 portant institution d'une régie d'avances et d'une régie de recettes auprès du service à compétence nationale Archives nationales.

Texte n° 17 Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de conservateurs stagiaires du patrimoine.

#### **Action et comptes publics**

Texte n° 19 Arrêté du 5 février 2018 modifiant l'arrêté du 17 janvier 2018 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (pour la culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

#### **Conventions collectives**

Texte n° 69 Avis relatif à l'extension d'accords conclus dans le cadre de la convention collective nationale des professions regroupées du cristal, du verre et du vitrail. Texte n° 72 Avis relatif à l'extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture.

### **JO n° 32 du 8 février 2018**

#### **Culture**

Texte n° 26 Arrêté du 22 janvier 2018 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au contrôle des plafonds concernant la limite d'un nombre annuel de représentations par amateur intervenant à titre individuel.

Texte n° 27 Arrêté du 22 janvier 2018 portant agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires (Vectura Archivage).

#### **Travail**

Texte n° 28 Arrêté du 31 janvier 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles.

#### **Conseil supérieur de l'audiovisuel**

Texte n° 74 Décision n° 2018-28 du 24 janvier 2018 portant nomination d'un membre du comité territorial de l'audiovisuel de Dijon (M. Bernard Portales).

### **JO n° 33 du 9 février 2018**

#### **Conventions collectives**

Texte n° 92 Arrêté du 5 février 2018 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale des mannequins adultes et mannequins enfants de moins de seize ans employés par les agences de mannequins du 22 juin 2004 (n° 2397).

#### **Avis de concours et de vacance d'emplois**

Texte n° 114 Avis de vacance de l'emploi de directeur des affaires culturelles (La Réunion).

### **JO n° 34 du 10 février 2018**

#### **Culture**

Texte n° 25 Arrêté du 6 février 2018 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (exposition *Soleil*

*chaud, soleil tardif*, à la Fondation Vincent van Gogh, Arles).

Texte n° 26 Décision du 5 février 2018 modifiant la décision du 29 octobre 2012 portant délégation de signature (direction générale des patrimoines).

### JO n° 35 du 11 février 2018

#### Culture

Texte n° 12 Arrêté du 6 février 2018 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Artistes tchèques à la découverte de la Bretagne*, au musée départemental Breton, Quimper).

Texte n° 13 Arrêté du 6 février 2018 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Luigi Ghirri*, au Jeu de Paume, Paris).

Texte n° 14 Arrêté du 6 février 2018 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (exposition *Picasso bleu et rose*, au musée d'Orsay, Paris).

Texte n° 15 Arrêté du 6 février 2018 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (exposition *Delacroix 1798-1863*, au musée du Louvre, Paris).

Texte n° 16 Arrêté du 6 février 2018 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Henri-Edmond Cross. Peindre le bonheur*, au musée des Impressionnismes, Giverny).

Texte n° 17 Arrêté du 6 février 2018 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Al musiqà*, à la Cité de la musique-Philharmonie de Paris).

Texte n° 18 Arrêté du 6 février 2018 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Nicolas de Staël en Provence*, à l'Hôtel de Caumont, Aix-en-Provence).

Texte n° 19 Arrêté du 6 février 2018 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Une lutte moderne. de Delacroix à nos jours*, au musée national Eugène Delacroix, Paris).

Texte n° 20 Arrêté du 7 février 2018 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (exposition *František Kupka*, au Galeries nationales du Grand Palais, Paris).

Texte n° 21 Arrêté du 7 février 2018 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (modificatif de l'arrêté du 10 janvier 2018, NOR : MICC1800142A).

#### Centre national de la fonction publique territoriale

Texte n° 43 Arrêté du 20 janvier 2018 modifiant l'arrêté n° 113 923 du 15 décembre 2017 portant ouverture de concours (concours externe et concours interne) pour le recrutement des conservateurs territoriaux de bibliothèques (session 2018).

#### Avis de concours et de vacance d'emplois

Texte n° 49 Avis de vacance d'un emploi de chef de service (chef du service des ressources humaines, au secrétariat général du ministère de la Culture).

### JO n° 37 du 14 février 2018

Texte n° 1 Loi n° 2018-84 du 13 février 2018 créant un dispositif de don de jours de repos non pris au bénéfice des proches aidants de personnes en perte d'autonomie ou présentant un handicap.

#### Culture

Texte n° 26 Décret n° 2018-92 du 12 février 2018 fixant les modalités de renouvellement partiel du collège de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet.

Texte n° 27 Décret n° 2018-93 du 12 février 2018 portant approbation des modifications apportées aux statuts de la société nationale de programme France Télévisions.

Texte n° 99 Arrêté du 12 février 2018 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public de La Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées (M. Jacques Glénat).

### JO n° 38 du 15 février 2018

#### Culture

Texte n° 31 Décret du 13 février 2018 portant classement au titre des monuments historiques d'objets mobiliers conservés au château de Craon à Haroué (Meurthe-et-Moselle).

#### Action et comptes publics

Texte n° 47 Arrêté du 12 février 2018 fixant le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration ouverts en 2017 et leur répartition par corps et institut (formation du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019).

Texte n° 48 Arrêté du 13 février 2018 portant report de crédits (pour la culture : Patrimoines, Création, Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ; pour la recherche et l'enseignement supérieur : Recherche culturelle et culture scientifique).

Texte n° 113 Arrêté du 8 février 2018 portant nomination (agent comptable : M<sup>me</sup> Stanislava Bossoutrot, École nationale supérieure d'art de Limoges-Aubusson).

#### Premier ministre

Texte n° 55 Arrêté du 13 février 2018 portant nomination du président de la commission d'enrichissement de la langue française (M. Frédéric Vitoux).

### JO n° 39 du 16 février 2018

#### Culture

Texte n° 23 Arrêté du 13 février 2018 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *L'empire des roses, chefs-d'œuvre de l'art persan du XIX<sup>e</sup> siècle*, au musée du Louvre-Lens).

Texte n° 55 Arrêté du 12 février 2018 portant nomination du chef du service à compétence nationale

des musées et domaines de Compiègne et Blérancourt (M. Rodolphe Rapetti).

#### **Conventions collectives**

Texte n° 69 Arrêté du 5 février 2018 portant extension d'accords et d'avenants examinés en sous-commission des conventions et accords du 21 décembre 2017 (dont : convention collective de la production audiovisuelle du 13 décembre 2006 (n° 2642)).

Texte n° 73 Arrêté du 6 février 2018 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale de la fabrication du verre à la main, semi-automatique et mixte (n° 1821).

Texte n° 76 Arrêté du 6 février 2018 portant extension d'accords territoriaux conclus dans le cadre de la convention collective nationale des entreprises d'architecture (n° 2332).

#### **Conseil supérieur de l'audiovisuel**

Texte n° 80 Avis n° 2018-01 du 17 janvier 2018 relatif à la nomination du rapporteur en charge de l'engagement des poursuites et de l'instruction préalable au prononcé des sanctions prises par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (M. Bertrand Dacosta).

### **JO n° 40 du 17 février 2018**

#### **Culture**

Texte n° 22 Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Texte n° 23 Décret n° 2018-106 du 15 février 2018 relatif au conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture.

Texte n° 24 Décret n° 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture.

Texte n° 25 Décret n° 2018-108 du 15 février 2018 relatif aux intervenants extérieurs des écoles nationales supérieures d'architecture.

Texte n° 26 Décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture.

Texte n° 27 Arrêté du 5 février 2018 portant délégation de signature (cabinet).

Texte n° 28 Arrêté du 13 février 2018 relatif à la mise en œuvre de traitements automatisés de données à caractère personnel destinés à la vidéosurveillance et au contrôle de l'accès aux locaux des Archives nationales situés à Paris et à Pierrefitte-sur-Seine.

Texte n° 74 Décret du 16 février 2018 portant nomination à la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (M. Tanneguy Larzul).

Texte n° 75 Arrêté du 5 février 2018 portant nominations et cessation de fonctions au cabinet

de la ministre de la Culture (nominations : M. Pierre-Emmanuel Lecerf, directeur-adjoint du cabinet et M<sup>me</sup> Leïla Derouich, conseillère en charge de l'audiovisuel et des médias, des industries culturelles et du numérique ; cessation : M<sup>me</sup> Frédérique Gerardin, conseillère en charge des questions européennes et internationales, de la francophonie et du patrimoine).

Texte n° 76 Arrêté du 14 février 2018 portant admission à la retraite (inspection générale des affaires culturelles : M. Bernard Falga).

Texte n° 77 Arrêté du 15 février 2018 portant nomination (administration centrale : M<sup>me</sup> Corinne Langlois, sous-directrice de l'architecture, de la qualité de la construction et du cadre de vie).

#### **Europe et affaires étrangères**

Texte n° 71 Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2018 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence France-Presse (M<sup>me</sup> Agnès von der Mühl).

#### **Commission nationale de l'informatique et des libertés**

Texte n° 85 Délibération n° 2017-312 du 7 décembre 2017 portant avis sur un projet d'arrêté relatif à la mise en œuvre de traitements automatisés de données à caractère personnel destinés à la vidéosurveillance et au contrôle de l'accès aux locaux des Archives nationales situés à Paris et à Pierrefitte-sur-Seine (demande d'avis n° 2061863).

#### **Conseil supérieur de l'audiovisuel**

Texte n° 87 Résolution du 14 février 2018 relative aux modalités adoptées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel en vue de la nomination à la présidence de la société Radio France prévue à l'article 47-4 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication.

#### **Avis de concours et de vacance d'emplois**

Texte n° 102 Avis de vacance d'un emploi de chef de service (directeur chargé des archives, à la direction générale des patrimoines du ministère de la Culture).

### **JO n° 42 du 20 février 2018**

#### **Culture**

Texte n° 55 Arrêté du 13 février 2018 portant nominations au cabinet de la ministre de la Culture (M. Pierrick Perrot, chef adjoint de cabinet, conseiller parlementaire).

Texte n° 56 Arrêté du 13 février 2018 portant nomination à la commission d'agrément de la garantie d'État pour certaines expositions temporaires d'œuvres d'art (M<sup>me</sup> Monique Saliou-Gloux).

#### **Action et comptes publics**

Texte n° 58 Arrêté du 15 février 2018 portant nomination d'un membre de la commission prévue à l'article 310 G de l'annexe II au Code général des

impôts relatif aux conditions dans lesquelles sont donnés les agréments prévus par les dispositions des articles 1131 et 1716 *bis* du Code précité tendant à favoriser la conservation du patrimoine artistique national (M. Édouard Marcus).

#### Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 82 Délibération modifiant la liste des paramètres RDS autorisés (la Réunion - Mayotte).

### JO n° 43 du 21 février 2018

#### Culture

Texte n° 18 Décision du 5 février 2018 modifiant la décision du 10 avril 2013 portant délégation de signature (direction générale des patrimoines).

Texte n° 19 Décision du 15 février 2018 modifiant la décision du 29 octobre 2012 portant délégation de signature (direction générale des patrimoines).

Texte n° 20 Décision du 16 février 2018 modifiant la décision du 29 juin 2017 portant délégation de signature (secrétariat général).

#### Conventions collectives

Texte n° 94 Arrêté du 15 février 2018 portant extension d'un avenant à la convention collective nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (n° 2666).

Texte n° 96 Arrêté du 15 février 2018 portant extension d'un avenant à la convention collective nationale de la production audiovisuelle (n° 2642)

Texte n° 99 Arrêté du 15 février 2018 portant extension d'un accord conclu dans le cadre de la convention collective nationale de la fabrication du verre à la main, semi-automatique et mixte (n° 1821).

Texte n° 106 Arrêté du 15 février 2018 portant extension d'un avenant à la convention collective nationale de la librairie (n° 3013).

Texte n° 108 Arrêté du 15 février 2018 portant extension d'accords et d'avenants examinés en sous-commission des conventions et accords du 25 janvier 2018 (dont : convention collective des mannequins adultes et des mannequins enfants de moins de seize ans employés par les agences de mannequins du 22 juin 2004 (n° 2397) ; convention collective nationale du portage de presse du 26 juin 2007 (n° 2683)).

Texte n° 110 Avis relatif à l'extension d'un accord conclu dans le cadre des conventions collectives nationales de la distribution cinématographique (employés et ouvriers - agents de maîtrise et cadres).

### JO n° 44 du 22 février 2018

#### Culture

Texte n° 23 Arrêté du 6 février 2018 portant renouvellement d'un agrément pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires (Worldline SAS).

Texte n° 24 Arrêté du 20 février 2018 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Une lutte moderne. De Delacroix à nos jours*, au musée national Eugène Delacroix, Paris).

Texte n° 25 Arrêté du 20 février 2018 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Faune fais-moi peur ! Images du Faune de l'Antiquité à Picasso*, au musée de Lodève).

Texte n° 26 Arrêté du 20 février 2018 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Franz West*, au Centre Pompidou-musée national d'Art moderne, Paris).

Texte n° 63 Arrêté du 12 février 2018 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges (M. Hervé Lemoine).

#### Action et comptes publics

Texte n° 66 Arrêté du 16 février 2018 portant nomination (agent comptable : M. Philippe Brunel, École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne).

#### Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 77 Décision n° 2018-31 du 7 février 2018 portant nomination d'un membre du comité territorial de l'audiovisuel de Paris (M<sup>me</sup> Laure Bernard).

### JO n° 45 du 23 février 2018

#### Culture

Texte n° 23 Arrêté du 20 février 2018 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (manifestation *Bordeaux fête le vin et accueille les grands voiliers*, aux quais de Bordeaux).

Texte n° 24 Arrêté du 20 février 2018 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Soleil chaud, soleil tardif*, à la Fondation Vincent van Gogh, Arles).

Texte n° 25 Arrêté du 20 février 2018 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (exposition *Savants et croyants. Les juifs d'Europe du nord au Moyen Âge*, au musée des Antiquités, Métropole Rouen Normandie).

Texte n° 26 Arrêté du 20 février 2018 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (exposition *Japonismes/impressionnismes*, au musée des Impressionnismes, Giverny).

Texte n° 27 Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature (bureau du cabinet).

Texte n° 28 Décision du 16 février 2018 modifiant la décision du 15 juillet 2013 portant délégation de signature (CNC).

#### Conseil supérieur de l'audiovisuel

Texte n° 72 Résolution du 21 février 2018 relative aux modalités adoptées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel en vue de la nomination à la présidence



de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France prévue à l'article 47-4 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication.

#### **Avis de concours et de vacance d'emplois**

Texte n° 84 Avis de vacance d'un emploi d'expert de haut niveau (chargé de la définition et du suivi de la politique de l'encadrement supérieur en lien avec le service des ressources humaines, au secrétariat général du ministère de la Culture).

#### **JO n° 46 du 24 février 2018**

##### **Transition écologique et solidaire**

Texte n° 10 Arrêté du 8 février 2018 fixant au titre de l'année 2018 le nombre de postes offerts aux concours externe, interne et examen professionnel pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'État.

##### **Action et comptes publics**

Texte n° 43 Décret n° 2018-127 du 23 février 2018 modifiant le décret n° 2016-1967 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 *ter* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et le décret n° 2016-1968 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration de situation patrimoniale prévue à l'article 25 *quinquies* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Texte n° 44 Arrêté du 19 février 2018 portant ouverture de crédits de fonds de concours (pour la culture : Patrimoines et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ; pour la recherche et l'enseignement supérieur : Recherche culturelle et culture scientifique).

Texte n° 96 Arrêté du 21 février 2018 portant nomination (agent comptable : M. Philippe Mojak, Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette).

Texte n° 97 Arrêté du 21 février 2018 portant nomination (agent comptable : M. Philippe Mojak, Centre national de la danse).

##### **Culture**

Texte n° 87 Décret du 22 février 2018 portant nomination du président de la commission consultative des trésors nationaux (M. Edmond Honorat).

Texte n° 88 Arrêté du 22 février 2018 portant nomination (service à compétence nationale : M. Nicolas Houzelot,

sous-directeur, chargé de la direction administrative et financière des Archives nationales).

#### **JO n° 47 du 25 février 2018**

##### **Action et comptes publics**

Texte n° 25 Arrêté du 9 février 2018 autorisant le versement de fonds publics au fonds de dotation du musée du Louvre.

##### **Avis divers**

Texte n° 54 Vocabulaire de l'informatique.

Texte n° 55 Recommandation sur les équivalents français à donner à l'expression learning centre.

Texte n° 56 Vocabulaire de l'éducation et de l'enseignement supérieur (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

#### **JO n° 48 du 27 février 2018**

Texte n° 2 Loi n° 2018-133 du 26 février 2018 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine de la sécurité.

##### **Culture**

Texte n° 33 Arrêté du 22 février 2018 portant nomination du président de la commission d'agrément de la garantie d'État pour certaines expositions temporaires d'œuvres d'art (M. Louis Schweitzer).

#### **JO n° 49 du 28 février 2018**

##### **Enseignement supérieur, recherche et innovation**

Texte n° 47 Décret du 26 février 2018 autorisant l'acceptation d'une donation (donation de M<sup>me</sup> Carteron à l'Institut de France).

##### **Culture**

Texte n° 93 Arrêté du 21 février 2018 portant nomination au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (M<sup>me</sup> Claire Barbillon).

##### **Conseil supérieur de l'audiovisuel**

Texte n° 109 Décision n° 2018-34 du 7 février 2018 portant nomination d'un membre du comité territorial de l'audiovisuel de Poitiers (M. Xavier Laurent).

Texte n° 110 Délibération n° 2018-01 du 24 janvier 2018 relative aux modalités de relevé et de transmission des temps d'intervention des personnalités politiques sur les antennes des services de radio et de télévision.

## Réponses aux questions écrites parlementaires

### ASSEMBLÉE NATIONALE

#### JO AN du 6 février 2018

- M<sup>mes</sup> Aurore Bergé, Géraldine Bannier, Frédérique Dumas et M. Stéphane Testé sur la situation financière de l'Opéra de Paris et la détérioration de la salle de l'Opéra Garnier.

(Questions n<sup>os</sup> 1094-19.09.2017 ; 1497-03.10.2017 ; 2201-24.10.2017 ; 2765-14.11.2017).

- M. M'jid El Guerrab sur la restitution d'ossements de résistants algériens, datant du XIX<sup>e</sup> siècle, entreposés au musée de l'Homme (question transmise).

(Question n<sup>o</sup> 3325-28.11.2017).

#### JO AN du 20 février 2018

- M. Philippe Chalumeau sur le devenir du nombre d'emplois aidés dans le monde de la culture.

(Question n<sup>o</sup> 1531-03.10.2017).

### SÉNAT

#### JO S du 8 février 2018

- M. Alain Joyandet sur le refus des architectes des Bâtiments de France d'installer des panneaux solaires sur les immeubles situés dans des espaces protégés pour leur intérêt patrimonial (question transmise).

(Question n<sup>o</sup> 01785-02.11.2017).

- M. Pierre Laurent sur la dégradation de la salle du Palais Garnier à Paris.

(Question n<sup>o</sup> 02051-16.11.2017).

- M. Christophe Priou sur la situation du secteur privé de l'archéologie préventive.

(Question n<sup>o</sup> 02100-23.11.2017).

- M<sup>me</sup> Joëlle Garriaud-Maylam sur le Loto du patrimoine et la possibilité qu'une fraction de ses recettes puisse être consacrée à la préservation du patrimoine français à l'étranger.

(Question n<sup>o</sup> 02193-23.11.2017).

---

---

## Divers

Annexe de l'arrêté MCCC1517745A du 29 juillet 2015 portant transfert de propriété des biens appartenant à l'État pris en application des dispositions de l'article L. 451-8 du Code du patrimoine (article 11 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002) (Sables d'Olonne) (arrêté publié au JO du 29 août 2015).

Ville des Sables d'Olonne

Service des musées de France :

*Donation Jean Dewasne*

Inv. État	Type de production	Titre	Technique	Dimensions
JD 18	peinture	Studio pole	laque glycérophthalique sur isorel	49x66 cm
JD 28	peinture	Hyper isle	laque glycérophthalique sur isorel	49x66 cm
JD 29	peinture	Les gémeaux	laque glycérophthalique sur isorel	49x66 cm
JD 69	peinture	Son corps musical	laque glycérophthalique sur isorel	96,5x130 cm
JD 74	peinture	Gémaux	laque glycérophthalique sur isorel	96,5x130 cm
JD 113	peinture	Sans titre	huile sur aggloméré	27x35 cm
JD 132	peinture	Sans titre	huile sur isorel	65,5x92 cm

Annexe de l'arrêté MCCC1517777A du 29 juillet 2015 portant transfert de propriété des biens appartenant à l'État pris en application des dispositions de l'article L. 451-8 du Code du patrimoine (article 11 de la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002) (Strasbourg) (arrêté publié au JO du 29 août 2015).

Ville de Strasbourg

Service des musées de France :

*Donation Jean Dewasne*

Inv. État	Type de production	Titre	Technique	Dimensions
JD 1	sculpture	Antisculpture, série des Cerveaux Mâles	laque glycérophthalique sur tôle	196x188x70,5 cm
JD 24	peinture	Louvoyante luxure	laque glycérophthalique sur isorel	49x66 cm
JD 32	peinture	Sans titre	laque glycérophthalique sur isorel	49x66 cm
JD 33	peinture	Danse du feu	laque glycérophthalique sur isorel	49x66 cm
JD 54	peinture	Sans titre	laque glycérophthalique sur isorel	96,5x130 cm
JD 57	peinture	Lillewood	laque glycérophthalique sur isorel	96,5x130 cm
JD 58	peinture	Son corps musical	laque glycérophthalique sur isorel	96,5x130 cm
JD 63	peinture	Sans titre	laque glycérophthalique sur isorel	96,5x130 cm
JD 99	peinture	Sans titre	laque glycérophthalique sur isorel	67,3x0,85 cm
JD 101	peinture	Sans titre	huile sur toile	58,5x130 cm
JD 238	peinture	Sans titre	huile sur toile signé daté « 4.46 »	23x35 cm

**Liste des étudiants ayant obtenu le diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master (Lot 18C).****Septembre 2016**

30 septembre 2016 M<sup>me</sup> TENNEVIN Cloé ENSA-Paris-La Villette

**Octobre 2016**

28 octobre 2016 M<sup>me</sup> NOULETTE Caroline ENSAP-Lille

**Juillet 2017**

6 juillet 2017 M<sup>me</sup> SCHRAEN Julia ENSAP-Lille

**Septembre 2017**

12 septembre 2017 M<sup>me</sup> ABDELAZIZ Mona ENSA-Paris-La Villette

30 septembre 2017 M. DEBECHE Oussama ENSA-Paris-La Villette

30 septembre 2017 M<sup>me</sup> GUEGAN Noémie ENSA-Paris-La Villette

30 septembre 2017 M. MANHERTZ Paul ENSA-Paris-La Villette

30 septembre 2017 M. MOREL Félix ENSA-Paris-La Villette

**Novembre 2017**

6 novembre 2017 M. GAVREL Benoît ENSAP-Lille

6 novembre 2017 M<sup>me</sup> PIOLLE Mathilde ENSAP-Lille

22 novembre 2017 M<sup>me</sup> HORREIN Mathilde ENSAP-Lille

**Janvier 2018**

21 janvier 2018 M<sup>me</sup> PETIT Laetitia ENSA-Paris-La Villette

**Février 2018**

3 février 2018 M. LAUREILLE Clément ENSA-Paris-La Villette

5 février 2018 M<sup>me</sup> BRUNEL Marion ENSA-Paris-La Villette

6 février 2018 M. BACHELE Thomas ENSAP-Bordeaux

6 février 2018 M<sup>me</sup> BARJOLLE Claire ENSAP-Bordeaux

6 février 2018 M<sup>me</sup> BELRHAÏTI Sara ENSAP-Bordeaux

6 février 2018 M<sup>me</sup> BOUVIER Élise ENSAP-Bordeaux

6 février 2018 M. BRETHERS Arnaud ENSAP-Bordeaux

6 février 2018 M<sup>me</sup> CAILHOL Noélie ENSAP-Bordeaux

6 février 2018 M<sup>me</sup> CERISIER Léa ENSAP-Bordeaux

6 février 2018 M<sup>me</sup> DANDO Marion ENSAP-Bordeaux

6 février 2018 M<sup>me</sup> DUBREUIL Marion ENSAP-Bordeaux

6 février 2018 M<sup>me</sup> DUMOUCHEL Amélie ENSAP-Bordeaux

6 février 2018 M. DUPRE Guillaume ENSAP-Bordeaux

6 février 2018 M<sup>me</sup> FEVRIER Claire ENSAP-Bordeaux

6 février 2018 M. FLOURY-BESNARD Mathis ENSAP-Bordeaux

6 février 2018 M<sup>me</sup> GEOFFROY Marion ENSAP-Bordeaux

6 février 2018 M. GIRARDEAU Sébastien ENSAP-Bordeaux

6 février 2018 M<sup>me</sup> GIRBAL Diane ENSAP-Bordeaux

6 février 2018 M<sup>me</sup> GORONFLOT Mathilde ENSAP-Bordeaux

6 février 2018 M<sup>me</sup> HERBERT Alice ENSAP-Bordeaux

6 février 2018 M<sup>me</sup> JAUDEAU Amélie ENSAP-Bordeaux

6 février 2018 M. JULIENNE Pierrick ENSAP-Bordeaux

6 février 2018 M<sup>me</sup> LARROUDÉ Marie ENSAP-Bordeaux

6 février 2018 M<sup>me</sup> LARTIGAU Perrine ENSAP-Bordeaux

6 février 2018 M<sup>me</sup> LESCURE Louise ENSAP-Bordeaux

6 février 2018	M <sup>me</sup> LEURET Maylis	ENSAP-Bordeaux
6 février 2018	M <sup>me</sup> LHERM DELORME Elsa	ENSAP-Bordeaux
6 février 2018	M <sup>me</sup> LUDON Annie-Claude	ENSAP-Bordeaux
6 février 2018	M <sup>me</sup> MADER Marine	ENSAP-Bordeaux
6 février 2018	M. MAMBRINI Antoine	ENSAP-Bordeaux
6 février 2018	M. MARMIGNON Geoffrey	ENSAP-Bordeaux
6 février 2018	M <sup>me</sup> MOLINA Berenice Ximena	ENSAP-Bordeaux
6 février 2018	M. MOULIA Mathieu	ENSAP-Bordeaux
6 février 2018	M <sup>me</sup> PRUVOST Clémentine	ENSAP-Bordeaux
6 février 2018	M <sup>me</sup> RELANDEAU Émilie	ENSAP-Bordeaux
6 février 2018	M <sup>me</sup> RENIE Marie	ENSAP-Bordeaux
6 février 2018	M. ROUGIER Damien	ENSAP-Bordeaux
6 février 2018	M. ROUSSEAU Louis	ENSAP-Bordeaux
6 février 2018	M <sup>me</sup> SOULE Camille-Alice	ENSAP-Bordeaux
6 février 2018	M. STEVANT Simon	ENSAP-Bordeaux
6 février 2018	M <sup>me</sup> TEDESCHI Alexandra	ENSAP-Bordeaux
6 février 2018	M <sup>me</sup> THION Emmanuelle	ENSAP-Bordeaux
6 février 2018	M. TOCHEPORT Jean	ENSAP-Bordeaux
6 février 2018	M. TOUBLANT Cyriack	ENSAP-Bordeaux
6 février 2018	M. VALLAT Étienne	ENSAP-Bordeaux
6 février 2018	M. VAN GINKEL Victor	ENSAP-Bordeaux
6 février 2018	M <sup>me</sup> VITIELLO Lucie	ENSAP-Bordeaux
6 février 2018	M <sup>me</sup> LO HINE TONG Constance	ENSAP-Bordeaux
8 février 2018	M <sup>me</sup> CAZIN-BOURGUIGNON Marlène	ENSAP-Lille
8 février 2018	M <sup>me</sup> POLAN Nolwenn	ENSAP-Lille
8 février 2018	M <sup>me</sup> SONCIN Giulia	ENSAP-Lille
12 février 2018	M. GARNIER Éric	ENSA-Nantes
12 février 2018	M. GUILLOT Pierre	ENSA-Nantes
12 février 2018	M. LAPANOUSE Thomas	ENSA-Nantes
14 février 2018	M <sup>me</sup> PECHOUX Camille	ENSA-Paris-La Villette
15 février 2018	M. ARHDA Ahmed	ENSA-Lyon
15 février 2018	M. GUERRY Diégo	ENSA-Lyon
15 février 2018	M. SOW Thierno	ENSA-Lyon
15 février 2018	M. VALIENTE Alexandre	ENSA-Lyon
20 février 2018	M <sup>me</sup> DEMORTIER Romane	ENSA-Clermont-Ferrand
26 février 2018	M <sup>me</sup> LEBRETON Marinne	ENSA-Clermont-Ferrand
28 février 2018	M <sup>me</sup> CHEN Sylvie	ENSA-Paris-La Villette

**Liste des architectes diplômés d'État ayant obtenu l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (Lot 18D).**

**Juin 2009**

3 juin 2009	M. BLONDET Romain	ENSA-Paris-La Villette
-------------	-------------------	------------------------

**Janvier 2018**

16 janvier 2018	M. ALARCON Sébastien	ENSA-Lyon
16 janvier 2018	M <sup>me</sup> ALISON Clémentine	ENSA-Lyon

16 janvier 2018	M <sup>me</sup> ALLAFORT-DUVERGER Marie	ENSA-Lyon
16 janvier 2018	M <sup>me</sup> ALLIGIER Amélie	ENSA-Lyon
16 janvier 2018	M <sup>me</sup> BENAMMAR Sara	ENSA-Lyon
16 janvier 2018	M. BLAIN Raphaël	ENSA-Lyon
16 janvier 2018	M. BODIN Arthur	ENSA-Lyon
16 janvier 2018	M <sup>me</sup> BOUTAUD Ondine	ENSA-Lyon
16 janvier 2018	M. BRUNET Christophe	ENSA-Lyon
16 janvier 2018	M <sup>me</sup> CORNU Anaïs	ENSA-Lyon
16 janvier 2018	M <sup>me</sup> COUTTET Julia	ENSA-Lyon
16 janvier 2018	M. DOIN Luc	ENSA-Lyon
16 janvier 2018	M. FIGLIUZZI Arthur	ENSA-Lyon
16 janvier 2018	M <sup>me</sup> LAGY Marie-Charlotte	ENSA-Lyon
16 janvier 2018	M <sup>me</sup> MARTINEZ Lison	ENSA-Lyon
16 janvier 2018	M <sup>me</sup> NONAT Amandine	ENSA-Lyon
16 janvier 2018	M. ORIOLA Antoine	ENSA-Lyon
16 janvier 2018	M <sup>me</sup> ROYER Lysiane	ENSA-Lyon
17 janvier 2018	M <sup>me</sup> BLAZEJCZYK Claudie	ENSA-Lyon
17 janvier 2018	M <sup>me</sup> CAUX Céline	ENSA-Lyon
17 janvier 2018	M <sup>me</sup> CHRETIEN Auriane	ENSA-Lyon
17 janvier 2018	M. FAIVRE Enguerran	ENSA-Lyon
17 janvier 2018	M <sup>me</sup> FAURE Claudine	ENSA-Lyon
17 janvier 2018	M. GARCIA Pierre	ENSA-Lyon
17 janvier 2018	M <sup>me</sup> GINESTET Anne	ENSA-Lyon
17 janvier 2018	M <sup>me</sup> KARPOVA Anastasia	ENSA-Lyon
17 janvier 2018	M. MARSON Mauro	ENSA-Lyon
17 janvier 2018	M. PANEL Ulysse	ENSA-Lyon
17 janvier 2018	M. RAY Jérémie	ENSA-Lyon
17 janvier 2018	M. RUDE Nicolas	ENSA-Lyon
17 janvier 2018	M <sup>me</sup> TRIVERO Audrey	ENSA-Lyon
17 janvier 2018	M <sup>me</sup> WOLDEMICHAEL Sara Tesfaye	ENSA-Lyon
18 janvier 2018	M <sup>me</sup> DAILLY Valentine	ENSA-Lyon
18 janvier 2018	M. GUILLON DEVERNAY Baptiste	ENSA-Lyon
18 janvier 2018	M <sup>me</sup> KOVALCIKOVA Lenka	ENSA-Lyon
18 janvier 2018	M. LAFFARGUE Anthony	ENSA-Lyon
18 janvier 2018	M. LHOTTE Aurélien	ENSA-Lyon
18 janvier 2018	M <sup>me</sup> NOEL Fanny	ENSA-Lyon
18 janvier 2018	M. PIERRE Jérémy	ENSA-Lyon
18 janvier 2018	M <sup>me</sup> QUERE Maonie	ENSA-Lyon
18 janvier 2018	M. RAINON Logan	ENSA-Lyon
18 janvier 2018	M. RISSOT Julien	ENSA-Lyon
18 janvier 2018	M <sup>me</sup> SAUVADET Camille	ENSA-Lyon
18 janvier 2018	M <sup>me</sup> SERRA Mylène	ENSA-Lyon
18 janvier 2018	M <sup>me</sup> SPATAZZA Laura	ENSA-Lyon
22 janvier 2018	M. BANCHI Alessandro	ENSA-Paris-La Villette
22 janvier 2018	M <sup>me</sup> BENHAMMOU Virginie	ENSA-Paris-La Villette
22 janvier 2018	M <sup>me</sup> COSTELEANU Adriana	ENSA-Paris-La Villette



22 janvier 2018	M. DUPRÉ Hadrien	ENSA-Paris-La Villette
22 janvier 2018	M. LAHLOU Reda	ENSA-Paris-La Villette
22 janvier 2018	M <sup>me</sup> MAUTI Laura	ENSA-Paris-La Villette
22 janvier 2018	M. PLAGNOL Hugo	ENSA-Paris-La Villette
22 janvier 2018	M <sup>me</sup> REPIQUET Philippine	ENSA-Paris-La Villette
22 janvier 2018	M. SIMONIN Arnaud	ENSA-Paris-La Villette
22 janvier 2018	M. DI FIORE Battiste	ENSA-Paris-La Villette
23 janvier 2018	M. ACHY Matthieu	ENSA-Paris-La Villette
23 janvier 2018	M <sup>me</sup> CHBANI-IDRISSI Sakina	ENSA-Paris-La Villette
23 janvier 2018	M <sup>me</sup> COSTON Ève	ENSA-Paris-La Villette
23 janvier 2018	M. DUBUSC Jules	ENSA-Paris-La Villette
23 janvier 2018	M. EHRHARDT Thomas	ENSA-Paris-La Villette
23 janvier 2018	M. LI Xin	ENSA-Paris-La Villette
23 janvier 2018	M <sup>me</sup> PETROVA Tereza	ENSA-Paris-La Villette
23 janvier 2018	M <sup>me</sup> PIERRON Chloé	ENSA-Paris-La Villette
23 janvier 2018	M <sup>me</sup> SONG Yuning	ENSA-Paris-La Villette
23 janvier 2018	M. TARRICQ Thibaud	ENSA-Paris-La Villette
29 janvier 2018	M. THURIES Lionel	ENSA-Toulouse
<b>Février 2018</b>		
5 février 2018	M. GRYSAY Andriy	ENSA-Clermont-Ferrand
5 février 2018	M <sup>me</sup> GUEIRARD Stéphanie	ENSA-Clermont-Ferrand
5 février 2018	M. KREBS Jean	ENSA-Clermont-Ferrand
5 février 2018	M <sup>me</sup> LAURET Sandra	ENSA-Clermont-Ferrand
5 février 2018	M <sup>me</sup> MONESTIER Léa	ENSA-Clermont-Ferrand
5 février 2018	M. SANTAMARIA Frédéric	ENSA-Clermont-Ferrand
6 février 2018	M <sup>me</sup> ADOR Sarah	ENSA-Clermont-Ferrand
6 février 2018	M. CHERON Augustin	ENSA-Clermont-Ferrand
6 février 2018	M <sup>me</sup> DEROUAULT Johannie	ENSA-Clermont-Ferrand
6 février 2018	M. DESLOGES Benoit	ENSA-Clermont-Ferrand
6 février 2018	M <sup>me</sup> LE BRETON Amélie	ENSA-Clermont-Ferrand
6 février 2018	M. LEBEL François	ENSA-Clermont-Ferrand
6 février 2018	M. PERNOT Pierre-Antoine	ENSA-Clermont-Ferrand
6 février 2018	M. THIERRY Alexis	ENSA-Clermont-Ferrand
7 février 2018	M <sup>me</sup> BUXEROL Coralie	ENSA-Clermont-Ferrand
7 février 2018	M. DURY Thibaut	ENSA-Clermont-Ferrand
7 février 2018	M <sup>me</sup> JANUEL Eva	ENSA-Clermont-Ferrand
7 février 2018	M. PIGAGLIO Brice	ENSA-Clermont-Ferrand
8 février 2018	M <sup>me</sup> COMPAIN Charline	ENSA-Clermont-Ferrand
8 février 2018	M. DIMANCHE Nicolas	ENSA-Clermont-Ferrand
8 février 2018	M <sup>me</sup> FICUET Estelle	ENSA-Clermont-Ferrand
8 février 2018	M <sup>me</sup> GIRARD Morgane	ENSA-Clermont-Ferrand
8 février 2018	M. SAUTEREAU Alexis	ENSA-Clermont-Ferrand